

Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) SEDZERE (64)

En vigueur : Du 12 août 2021 au 20 avril 2022

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB



Extrait carte OACI IGN au 1 / 500 000 édition 2021

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

ORGANISME GESTIONNAIRE

Service interarmées des munitions.

CONDITIONS DE PENETRATION

Pénétration interdite à tout aéronef sans équipage à bord, à l'exception des aéronefs sans équipage à bord assurant une mission au profit des services de l'État (défense, gendarmerie, services de police, douanes, sécurité civile et secours).

Dérogation soumise à l'accord de l'autorité gestionnaire avec un préavis minimum de 5 jours ouvrés.

Contact : simu-versailles.sec-secu-defense.fct@intra.def.gouv.fr

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

43°20'24"N - 000°12'32"W
43°20'14"N - 000°12'27"W
43°20'16"N - 000°12'22"W
43°19'51"N - 000°12'00"W
43°19'46"N - 000°12'14"W
43°19'52"N - 000°12'26"W
43°20'08"N - 000°12'38"W
43°20'25"N - 000°12'47"W
43°20'24"N - 000°12'32"W

Limites verticales :

SFC / 500 ft ASFC